

# LES APPORTS DU C2I POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Nicolas Postec<sup>1</sup>

<sup>1</sup> MINES-DGESIP & Université du Maine, France

## Résumé

Le Certificat de compétences Internet et Informatique (C2i) mis en place par le MESR a vocation à développer auprès des jeunes générations un ensemble varié de compétences pour l'usage du numérique dans la vie professionnelle. Cette certification vise à faciliter l'affichage et la reconnaissance des compétences acquises auprès de futurs employeurs. Il conduit ainsi à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de leurs études supérieures. Cette contribution à l'insertion pose cependant de multiples questions : comment garantir que les étudiants « certifiés » seraient davantage employables ? Quelle place occupe le certificat C2i dans les établissements du supérieur ? Quel pourrait être le rôle d'un référentiel de compétences numériques dans la gestion des emplois ou l'adaptation à un poste de travail ? Enfin n'y a-t-il pas à travers la démarche engagée d'autres vertus susceptibles de favoriser les démarches d'insertion ?

## Mots-clés

Compétences, Certification, e-skills, Insertion, Formation tout au long de la vie, ePortfolio,

## Introduction

Depuis 2002, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a mis en place une politique de certification des compétences numériques avec le certificat Internet et Informatique (C2i). Cette certification s'intéresse en tout premier lieu à développer auprès des étudiants de la génération Y les compétences nécessaires pour faire des technologies numériques des instruments au service de leurs apprentissages.

Le C2i est basé sur un référentiel de compétences national constitué de deux niveaux et plusieurs spécialités professionnelles. Les étudiants sont invités à développer et acquérir ces compétences dont la validation complète donne lieu à certification.

Le C2i niveau 1 s'adresse à tous les étudiants engagés dans un cursus universitaire de premier cycle, quelle que soit sa filière de formation. Il répond aux besoins transversaux d'acquisition d'une culture du numérique, à des compétences opérationnelles et méthodologiques pour la gestion et la production de ressources ainsi qu'à des compétences pour la communication. Le C2i niveau 1 permet d'amener les étudiants à un apprentissage autonome à l'aide du numérique et à un usage sûr et raisonné de celui-ci dans la vie quotidienne.

L'existence actuelle des C2i niveau 2 répond à des objectifs de préprofessionnalisation liés à des « domaines d'activités professionnels » répartis en spécialités : métiers de la santé, du droit, de l'ingénieur, de l'environnement et de l'aménagement durables, enseignant, fonctions d'organisation et de communication). Ces différentes spécialités visent le développement de compétences fortement liées aux contextes professionnels tout en conservant une approche transversale qui garantit un socle commun exigé pour le niveau Master dans le Cadre Européen des Compétences (CEC).

Seul le C2i niveau 2 « enseignant » peut être considéré comme une certification professionnelle à proprement parler puisqu'il est entièrement dédié aux compétences numériques nécessaires au métier spécifique d'enseignant. Il fait d'ailleurs l'objet d'une réglementation spécifique et il est désormais requis dans le recrutement des enseignants de l'enseignement scolaire.

Pour renforcer la lisibilité du niveau 2 du C2i, le MESR a organisé dans le courant de l'année 2010-2011, un travail d'harmonisation des différents référentiels qui a conduit à une structure en deux ensembles :

- Un ensemble de compétences transversales comportant des items communs à toutes les spécialités mais déclinées dans des contextes professionnels propres à chacune d'entre elles ;
- Des domaines de compétences spécifiques aux champs professionnels visés ; cet ensemble contient les spécificités métiers non partageables caractérisant les mentions ou les complétant.

Cette politique permet aux jeunes générations d'être formées à la maîtrise des technologies numériques désormais exploitées dans tous les domaines de notre société et de se préparer à leurs usages spécifiques dans des domaines professionnels spécialisés.

Le choix d'opter pour la mise en place d'un certificat de compétences, délivré séparément d'un diplôme, est dicté par la perspective que ces compétences, ainsi identifiées et reconnues, soient un moyen de contribuer à une meilleure insertion professionnelle des jeunes qui pourront les faire valoir à travers un certificat attestant de leurs capacités.

Au regard de cette ambition, différents aspects de cette politique peuvent être questionnés.

En tout premier lieu il convient de s'interroger sur la place d'une telle certification par rapport aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur, et par rapport aux autres certifications européenne ou professionnelles existantes dans le domaine du numérique.

Une seconde interrogation porte sur la reconnaissance du certificat par les employeurs potentiels ce qui renvoie à son inscription dans les référentiels métiers, condition *sine qua none* de l'impact du C2i dans la recherche d'emploi ou l'employabilité.

Enfin le processus même de la certification C2i doit être interrogé, notamment en ce qu'il propose des contenus et une méthodologie transversaux susceptibles de s'étendre à des domaines beaucoup plus larges que le seul domaine des compétences numériques. On envisagera là son intérêt en terme d'approche par compétences et de valorisation des parcours de formation suivis par les étudiants.

## I - Quelle place pour la certification C2i dans le système de l'enseignement supérieur ?

### 1.1 La problématique de la certification dans les établissements d'enseignement supérieur

Selon le CNCP<sup>1</sup>, une certification professionnelle « atteste d'une "qualification" c'est-à-dire de capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de plusieurs situations de travail, à des degrés de responsabilités définis dans un "référentiel", tandis qu' « un diplôme

---

<sup>1</sup> <http://www.cncp.gouv.fr/gcp/pages/site/cncp-internet-cncp/Accueil35701/Glossaire>

*est un « document écrit établissant des droits (selon les cas : accès aux concours, poursuite d'études...). Il émane d'une autorité compétente, sous le contrôle de l'État. Il conditionne l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours. Il reconnaît au titulaire un niveau de capacité vérifié »*

Au regard de ces définitions, on peut déceler une certaine ambiguïté : « On identifie par le vocable certification tout ce qui n'est pas diplôme délivré par l'État et homologué de droit. Mais, dans le même temps, on peut difficilement considérer que les diplômes ne sont pas des certifications. »<sup>2</sup> et il convient de prendre en compte la très grande proximité entre une certification délivrée par le MESR et un diplôme où, dans les deux cas, l'organisme qui se porte garant de la maîtrise des compétences décrites dans le référentiel est le même.

Cependant proposer une politique de certification universitaire sur des domaines comme les langues ou le numérique, permet d'introduire une démarche plus avancée de description de compétences regroupées au sein de référentiels, évaluées et validées séparément, sans possibilité de compensation entre elles.

La mise en place de ces certificats permet de proposer aux étudiants une offre complémentaire qui peut leur permettre de se distinguer dans leur recherche d'emploi (ces domaines de compétences sont en effet considérés comme un prérequis à tout recrutement<sup>3</sup>) et pourra figurer explicitement sur un curriculum vitae ou dans un portfolio.

Une certification C2i niveau 1 permet par exemple de disposer dès la première année de Licence d'une qualification reconnue dans le domaine du numérique pour faciliter la recherche de stages, de travaux d'été, voir d'un emploi à temps partiel. Le certificat peut alors remplacer avantageusement les traditionnelles lignes de maîtrise de suites logicielles sur les curriculum vitae et démontre une capacité d'autonomie dans tout ce qui concernera l'usage du numérique (communication, bureautique, recherche d'information, ...)

Du point de vue de la garantie apportée, le C2i dispose de l'avantage que lui accordent son statut institutionnel et son caractère national. La tutelle définit le contenu du référentiel pour tous les établissements et définit également les modalités d'évaluation des compétences ce qui permet d'harmoniser le niveau d'exigence pour la validation.

Ce point central dans une démarche d'assurance qualité semble cependant encore insuffisant pour assurer une bonne lisibilité des modalités d'évaluation mises en œuvre. Ces dernières continuent de connaître certaines disparités d'un établissement à l'autre car le caractère national de certaines épreuves est peu développé (à contrario, le CLES dispose d'un référentiel cadre au niveau Européen qui facilite l'homogénéisation des pratiques).

Les avancées réalisées ces dernières années laissent cependant présager une évolution dans ce domaine. Par ailleurs, l'intégration des libellés des compétences dans les référentiels des diplômes nationaux qui est en passe d'être réalisé dans le cadre de la licence pour le C2i niveau 1, permet de modifier ce paysage et d'envisager à terme la mise en place de modes d'évaluation partagés.

## 1.2 la place du C2i dans les certifications existantes

Au niveau européen les recommandations de la commission pour l'insertion et la mobilité professionnelle font apparaître les compétences numériques comme indispensables dans

---

<sup>2</sup> Source : Fabienne MAILLARD. CPC Infon° 30, 2000. – p. 7

<sup>3</sup> Rapport du CES « l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur », 6 juillet 2005

l'exercice des métiers au sein d'une société de l'information et de la communication.

Plusieurs rapports issus de groupes de travail européens ont explicité la politique de description et d'harmonisation de ces compétences dans un objectif de formation tout au long de la vie :

- "e-Skills in the 21st Century: Fostering Competitiveness, Growth and Jobs"<sup>4</sup>
- "European i2010 strategy for information society and media of 1 June 2005";
- "The use of ICT to support innovation and lifelong learning for all - A report on progress" of 9 October 2008";

Par ailleurs les instances de normalisation travaillent à la description des compétences dans un but d'interopérabilité au sein du CEN ICT Skills Workshop, et en particulier : CWA 15893, « the European e-Competence Framework (e-CF) » et CWA 16053, « Interoperability of European e-Career Services ».

Aussi s'inspirant de près ou de loin de ces travaux, plusieurs initiatives issues de consortium ou d'entreprises privées ont mis en place des certifications traitant des usages du numérique.

Le « Passeport de compétence informatique européen » (PCIE) ou le « TOSA » souhaitent par exemple s'afficher comme des références mais ces deux certifications s'intéressent quasiment uniquement aux aspects de compétences « Bureautique » et à des savoir-faire strictement liés à des outils en se basant sur les fonctionnalités présentées dans les suites logicielles comme Microsoft Office.

L'état de l'art montre qu'aucune certification ne prend autant en compte l'ensemble des compétences à l'usage du numérique comme le C2i et pas une ne s'intéresse aux compétences spécifiques des domaines professionnels des spécialités des C2i niveau 2.

L'intérêt pour les universités du choix du C2i parmi les certifications existantes réside donc dans le fait qu'il couvre un ensemble large de compétences transversales qui s'inscrivent dans une démarche de préprofessionnalisation et non comme une certification spécifique à un corps de métier (on pense aux certifications IBM par exemple axées sur les métiers informatiques). Celles-ci ont l'avantage d'être mieux reconnues par les branches professionnelles mais elles se situent sur une optique de qualification directe à un emploi spécialisé ce qui n'est pas le but premier des formations universitaires.

De ce fait, la labellisation par le ministère de la certification C2i apparaît comme légitime puisqu'elle vise à installer une ossature de compétences élargies qui trouveront leur expression qualificative dans les processus métiers de l'emploi exercé. Elle s'inscrit également dans la perspective de la formation tout au long de la vie qui est une des missions des universités. De plus, en couvrant des domaines de compétences transversales, la certification C2i peut s'adresser à de nombreuses situations professionnelles comme en témoigne la variété des spécialités du C2i niveau 2.

Enfin, compte tenu de sa structure mais aussi de ses modalités d'acquisition, le C2i s'inscrit totalement dans les démarches prônées par l'Europe pour la reconnaissance des compétences acquises dans différents pays (processus de Bologne) :

---

<sup>4</sup> followed by Competitiveness Council Conclusions of 23 November 2007 on a long-term e- skills strategy;

- European Credit Transfer and Accumulation System (ECTS), for the understanding and recognition of qualifications across Europe, and to express students' workload and facilitate recognition of studies in HE;
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET), for the recognition of vocational education and training experiences;
- European Qualifications Framework (EQF), for making qualifications and learning outcomes more readable;
- European Taxonomy of Skills, Competencies, and Occupations (ESCO), initiated by DG
- Definition of Competency or Educational Objectives; § HR-XML Competency model.

L'ensemble des compétences C2i a fait l'objet d'un travail de description et de situation par rapport au référentiel de compétences européen (EQF), ses compétences sont décrites avec exhaustivité dans les documents d'accompagnement, et son mode de validation (par le développement d'un dossier numérique de compétences) contribue à les présenter de manière ordonnée et accessible sur la toile ce qui facilitera la lecture et la compréhension des contextes de mise en œuvre par les employeurs potentiels.

## II - L'apport du C2i dans la formation tout au long de la vie

### II.1 la problématique de la reconnaissance du C2i par les professionnels

Si le C2i répond aux critères d'attestation des compétences par les établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux politiques et aux normes de description européennes, il demeure que l'objectif d'aide à l'insertion professionnelle passe par la reconnaissance (et d'abord la connaissance) du C2i de la part des employeurs potentiels.

Le rapport du MEDEF publié en 2008 « Faire de la France une leader de l'économie numérique » montrait tout l'intérêt de cette certification pour le secteur professionnel. On peut y lire que « *le MEDEF suggère que le 2ème niveau du certificat d'initiation à l'internet (C2i), spécialisé par filières, soit rapidement étendu à d'autres spécialités* » en raison des enjeux et de l'explosion des activités utilisant le numérique dans toutes les organisations et les corps de métiers.

Le ministère a anticipé ce besoin puisque depuis 2008 deux nouvelles spécialités ont été créées (« métiers de l'ingénieur » et « métiers de l'environnement et de l'aménagement durables ») et qu'une troisième (« fonctions d'organisation et de communication ») est en phase d'expérimentation. Cependant, on ne peut contester qu'à l'heure actuelle, les niveaux 2 du C2i demeurent insuffisamment reconnus et ne contribuent que peu à favoriser le recrutement de ses titulaires.

Leur généralisation nécessite une politique de communication permettant de faciliter auprès des professionnels l'identification des compétences couvertes par le C2i et différencier celui-ci des autres certifications ou qualifications existantes.

A ce titre le ministère souhaite engager un dialogue concret sur deux niveaux :

- d'une part, une concertation auprès des principales organisations patronales pour étudier la possibilité d'intégrer les compétences du C2i dans les référentiels métiers ;
- d'autre part, la mise en place d'un cadre de partenariat pour les entreprises souhaitant s'impliquer ou valoriser le C2i.

A cet effet, les efforts réalisés pour rapprocher l'expression des compétences des contextes professionnels devraient faciliter la reconnaissance de ces dernières par les organisations.

Cette stratégie de valorisation pourrait viser à mieux expliciter le lien « compétences disciplinaires » et « compétences aux usages du numérique » en situation de préprofessionnalisation, et à développer auprès des étudiants le réflexe de clarification de cet apport auprès de leur employeurs potentiels.

## II.2 L'usage du C2i pour la formation tout au long de la vie

Si le C2i peut viser à soutenir l'insertion des jeunes diplômés, il semble naturel de questionner également son apport pour la formation tout au long de la vie.

Pour les employeurs comme pour les salariés, le développement de compétences « up-to-date » sur des secteurs qui évoluent très vite et pour lesquels les générations actuelles n'ont pas nécessairement bénéficiées de formations structurées peut apparaître comme une réelle nécessité.

Le certificat C2i offre un socle de référence qui peut permettre aux salariés des entreprises de questionner leurs compétences, de les renouveler ou de les renforcer, d'en acquérir de nouvelles.

Pour les personnels ayant été mis en situation de développer par eux-même ces nouvelles compétences, la validation des acquis de l'expérience pourrait être envisagée et permettrait de valoriser les efforts accomplis.

Enfin, du point de vue des services de gestion des ressources humaines, les référentiels du C2i peuvent devenir des outils importants dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour le numérique : la structuration en domaine et les différents niveaux, permettent de bénéficier de référentiels complets et régulièrement actualisés qui peuvent servir à l'identification des besoins des salariés et à l'élaboration de plans de formation. Ils permettent également de répondre aux problématiques d'adaptation à l'emploi ou de gestion de la maintenance des compétences. Ils sont adaptés à différents niveaux de fonctions, ce qui est une véritable plus-value par rapport à des référentiels de compétences trop spécialisés.

On voit donc l'intérêt potentiel du C2i pour la formation continue.

Cependant cet usage reste encore marginal. La mise en œuvre par les universités de véritables dispositifs de certification C2i pour ce type de public semble peu répandue.

Parmi les freins, on peut sans doute citer, d'une part, la faible demande des populations visées, d'autre part, la problématique d'un modèle économique incertain (comment s'assurer de la nécessaire « rentabilité » de tels dispositifs ?) mais aussi la difficulté pour les centres de formation continue des universités à proposer des modalités de formation et d'évaluation adaptées aux contextes et aux contraintes du secteur professionnel. Enfin, la transversalité des compétences du C2i qui s'inscrivent dans une optique d'amélioration qualitative de l'usage du numérique plutôt que dans l'adaptation à un poste de travail spécifique (formation à un logiciel exploité au sein de l'entreprise par exemple) peut concourir à limiter l'investissement formation de la part des entreprises.

## III - La démarche compétence comme aide à l'insertion professionnelle ?

Comme on l'a vu, présenter un « certificat de compétences » c'est envisager l'intérêt du C2i pour l'aide à l'insertion professionnelle.

Cet apport tient tant à son contenu (la maîtrise du numérique) qu'à sa démarche (l'approche

compétences).

### III. 1 - Le C2i : l'introduction d'une approche par compétences

Le C2i propose un ensemble de compétences qui doivent être acquises individuellement par le biais d'une capitalisation de traces d'activités numériques permettant de démontrer la maîtrise des compétences du référentiel. Préparer au C2i c'est donc se placer sur une entrée acquisition de compétences plutôt que transmission de savoirs.

Ceci nécessite en premier lieu un travail de clarification de la notion de compétence auprès des étudiants et un travail d'appropriation de leur part pour les identifier et les formaliser.

De plus, pour être à même de valider ces compétences, l'étudiant devra également développer un travail réflexif et méthodologique lui permettant de présenter les « preuves » de la maîtrise de ces compétences – ce qui déclenchera leur validation.

Ainsi, le C2i peut constituer un levier pour une évolution des formations : à travers la préparation de ce certificat, l'étudiant se trouvera confronté pour la première fois à une réelle approche par compétences qu'il pourra par la suite appliquer à l'ensemble des domaines disciplinaires auquel il se prépare.

### III 2 : Publier ses compétences et les valoriser

Cette capacité à formaliser les compétences acquises est complétée par l'émergence dans le C2i niveau 1 de compétences liées à l'identité numérique et à la « e-reputation ». En particulier, il est demandé aux étudiants de réfléchir à la façon de présenter sur le web les travaux réalisés et les compétences associées et de le traduire par un travail de constitution d'un ePortfolio permettant de publier les compétences acquises et identifiées.

Si ce travail est généralement très guidé pour le niveau 1 car les activités sont construites autour de ce projet, elle doit être largement maîtrisée au niveau 2 où une partie de la validation se fait lors des stages terrain. L'étudiant doit alors de lui-même se mettre en situation de pouvoir relever des traces au sein de son activité professionnelle.

Ce travail sur la collecte de traces permettant l'affichage de ses compétences est entièrement transposable à d'autres secteurs disciplinaires que le numérique. Il peut par exemple donner lieu à un travail d'analyse, de description et de valorisation des compétences acquises au cours d'un diplôme réalisé avec des services de type « SUIO » ou « BAIP » à partir du projet professionnel et personnel de l'étudiant.

Sa mise en œuvre permettra alors à l'étudiant de disposer d'un portefeuille de présentation de ses compétences, susceptible de soutenir une démarche de recherche d'emploi dans une perspective de formation tout au long de la vie.

### IV - Conclusion :

En développant ce dispositif de certification C2i, ce n'est pas seulement la formation au numérique des jeunes générations qui est visé mais aussi la reconnaissance et l'affichage des compétences acquises à travers le processus d'évaluation qui conduit à la certification.

La certification au C2i permet d'apporter une garantie sur la maîtrise de compétences numériques transversales et préprofessionnelle considérées comme indispensables au niveau européen. Elle permet en complément au diplôme de se différencier sur le marché de

l'emploi.

Par ailleurs, en affichant au niveau 2 un ensemble de compétences adaptées à différents secteurs professionnels, il est attendu que le C2i obtienne une reconnaissance et une attente de la part des futurs employeurs en complément des savoirs et aptitudes disciplinaires.

Enfin, il est prévisible qu'à travers l'affichage et la validation, par la certification, des compétences nécessaires à la maîtrise des technologies numériques, ainsi qu'à travers la démarche d'explicitation et de valorisation de ces compétences, les étudiants soient mieux armés pour attester de leurs capacités et mieux préparés à savoir les présenter et les expliciter. Cette démarche de repérage et de valorisation peut s'étendre à d'autres compétences que celles du C2i.

Ces éléments traduisent l'ambition portée par le ministère et les établissements de contribuer par cette voie à une meilleure insertion professionnelle des étudiants de licence et de master.

Enfin ces référentiels de compétences peuvent apparaître pour les professionnels comme des outils de GPEC indispensables à l'exercice de métiers qui ont vu s'installer très rapidement des systèmes numériques complexes sans pour autant que les acteurs aient pu bénéficier de la formation nécessaire. Le C2i proposé actuellement pour la formation initiale peut alors devenir nécessaire dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

### **Références :**

- Certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur - Mise en œuvre  
Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011 NOR : ESRS1115909C ESR - DGESIP A
- [http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/28/58/1/bulletin\\_officiel\\_esr\\_28-14-07-11\\_185581.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/28/58/1/bulletin_officiel_esr_28-14-07-11_185581.pdf)
- e-Skills for the 21st Century: Fostering Competitiveness, Growth and Jobs
- [http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/ict/files/comm\\_pdf\\_com\\_2007\\_0496\\_f\\_en\\_acte\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/ict/files/comm_pdf_com_2007_0496_f_en_acte_en.pdf)
- European e-Competence Framework 2.0 - Executive overview
- [http://www.ecompetences.eu/site/objects/download/5991\\_EUeCF2.0overview.pdf](http://www.ecompetences.eu/site/objects/download/5991_EUeCF2.0overview.pdf)
- L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur
- <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//054000664/0000.pdf>